

**Conseil économique et social**

Distr. générale
5 août 2014
Français
Original : anglais

Instance permanente sur les questions autochtones**Rapport sur les travaux de la treizième session
(12-23 mai 2014)****Rectificatif****Paragraphe 33**

Remplacer le paragraphe 33 *par* ce qui suit :

33. L'Instance permanente prend note de la campagne visant à éliminer la discrimination fondée sur le sexe dans la législation régissant la nationalité et la citoyenneté, campagne qui sera lancée en juin 2014 sous les auspices d'un comité directeur composé de Women's Refugee Commission, d'Égalité Maintenant, d'Equal Rights Trust, de l'Université de Tilburg, du Haut-Commissariat des Nations Unies pour les réfugiés et de l'Entité des Nations Unies pour l'égalité des sexes et l'autonomisation des femmes (ONU-Femmes). Aussi demande-t-elle aux États Membres dont les dispositions constitutionnelles et la législation appellent un examen d'appuyer cette campagne mondiale, conformément à la Déclaration et aux droits des femmes autochtones énoncés en ses articles 21 et 22.

